

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

ONU-Femmes : un bureau au Gabon pour poursuivre le combat

S.A.M.
Libreville/Gabon

AU terme de ses rencontres, les 25 et 27 août derniers, avec le président de la République, Ali Bongo Ondimba, et la Première Dame, Sylvia Bongo Ondimba, le Dr Savina Ammassari, nouvelle coordinatrice résidente des Nations unies au Gabon, qu'accompagnait Oulimata Sarr, directrice régionale de l'Onu-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, avait évoqué le projet d'ouverture au Gabon d'un bureau de l'Onu-Femmes, entité des Nations unies chargée de l'autonomisation des femmes, ainsi que le projet "Gabon égalité".

Pour Mme Ammassari, cette initiative est une manière de saluer les avancées significatives du Gabon en faveur des femmes. Et l'engagement de Sylvia Bongo Ondimba pour son combat et son implication à travers sa Fondation qui ne cesse d'œuvrer au quotidien pour la cause féminine et celle des populations vulnérables. En effet, les dossiers à mettre à son actif sont l'institutionnalisation de la Journée internationale des veuves (dont l'Onu a retenu la commémoration le 23 juin de chaque année), la lutte contre les cancers féminins, la promotion des Droits des Femmes et la lutte contre toute forme de violences et de discrimination à leur égard. "Quel plaisir d'avoir échangé avec le Dr Savina Ammassari, coordinatrice résidente des Nations unies au Gabon, et Oulimata Sarr, directrice régionale de l'Onu-Femmes sur l'importance de promouvoir l'égalité des genres au Gabon et plus largement en Afrique. Avec la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, nous sommes fiers de pouvoir compter sur votre soutien en faveur de nos actions pour l'autonomisation des femmes et contre les violences qui leur sont faites", a affirmé la Première Dame sur sa page Facebook. Pour rappel, Onu-

Femmes dispose de plusieurs bureaux de liaison qui offrent à l'Organisation la capacité d'engager systématiquement, avec les entités régionales et les États membres de l'Onu clés dans le dialogue politique, le plaidoyer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et les efforts de mobilisation de ressources concentrés. Actuellement, il y a sept bureaux de liaison d'Onu-Femmes dans le monde (Suisse, Éthiopie, Belgique, États-Unis, Danemark, Japon et Émirats arabes unis). Le Gabon accueillerait donc le huitième bureau.



Photo: DR

Sylvia Bongo Ondimba lors d'une édition spéciale des Cafés Gabon Égalité en juin dernier.

Éducation : la CNPE invite le gouvernement à siffler la fin de la récréation

AEE
Libreville /Gabon

LE Conseil national des parents d'élèves (CNPE), dans une déclaration faite hier, à son siège provisoire de Nzeng-Ayong à Libreville, a interpellé le gouvernement, sur le non-respect par certains responsables d'établissement scolaires, des mesures prises visant à améliorer le système scolaire gabonais. Partenaire du gouvernement sur les questions liées à l'éducation des enfants, le CNPE avait saisi le 21 octobre 2020, le ministre de l'Éducation nationale, pour lui soumettre les préoccupations des parents d'élèves à l'entame de chaque année scolaire. Et la tutelle avait pris un certain nombre de décisions qui, malheureusement pour les partenaires sociaux, ne sont pas respectées. Dans sa déclaration, le président du CNPE, Donatien Boulingui, a dit constater qu'à chaque début de rentrée des classes, les parents sont souvent stressés et angoissés, d'autant qu'il est difficile pour la plupart d'entre eux de supporter les charges liées à la scolarité de leur progéniture, suite aux



Photo: Abel Eyeghe

Le bureau du CNPE lors de son point-presse, hier à Nzeng-Ayong.

décisions prises chaque début d'année scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, sans textes réglementaires. " Nous citons, par exemple, les frais d'inscription imposés aux parents d'élèves en violation des dispositions de la Constitution gabonaise de la loi n° 16-66 du 9 août 1966, portant organisation générale de l'enseignement en République gabonaise en son article 2, la convention relative au Droit de l'enfant ratifiée par le Gabon le 9 février 1994 en son article 28 et le décret n° 003/2018 portant Code de l'enfant en République gabonaise en son article 51 qui

stipule que tout enfant a droit à la gratuité des inscriptions dans les établissements publics d'enseignement", rappelle-t-il. Avant de préciser qu'à chaque rentrée, le paiement des uniformes scolaires et des tenues de sport est toujours d'actualité. Ajoutée à cela, la vente de fascicules par certains enseignants, sans l'aval des autorités compétentes. Le CNPE a également dénoncé le paiement par les élèves des photocopies des bulletins de notes, les cartes scolaires et les carnets de liaison. "Et nous avons constaté que dans le privé, les frais d'écolage ne sont pas harmonisés, conformément à

la décision n° 000038 MENPPG/SG/IGEN/DGEP, fixant le montant des frais et droits perçus par les établissements publics. Et pour ce qui est des établissements publics, les frais d'écolage imposés par la tutelle à l'heure actuelle à 3 000, 5 000 et 10 000 francs pour le préprimaire, le primaire et l'enseignement général et technique sont difficilement respectés". Le CNPE interpelle ainsi le gouvernement à prendre des dispositions afin que les mesures prises par l'État pour améliorer notre système éducatif soient respectées.